

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION 2015/38

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 1^{er} juillet 2015

L'an deux mille quinze et le premier juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 23 juin 2015

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – BEUGNET - CROZIER – CORNET – JOLLIVET -
TESTON – HILAIRE – GRENIER – GAUTHIER - PIQUEMAL –
BOUNIARD - LEBRAT.**

**Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mr J.TESTON
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr A.CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mme C.PIQUEMAL**

Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.

Objet : Tarif de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

Au cours de cette séance le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

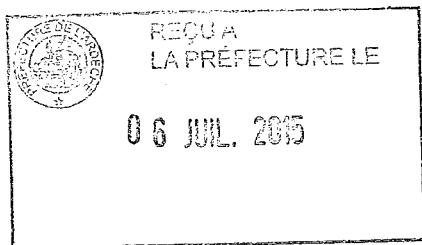
- Décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suite à compter du 1^{er} septembre 2015 :

.../...

- Forfait de 1.20 € par enfant pour l'accueil du matin de 7 H 30 à 9 H 00.
- Forfait de 1.70 € par enfant pour l'accueil du soir de 16 H 30 à 18 H 30.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 1^{er} juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 02 juillet 2015.
Le Maire,
André VOLLE.



.../...